MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Localisation

Département : Corse-du-Sud

Commune : Foce

Autres communes :

R500

Appellation : Site castral de Barici

Monument(s)

Appellation : Site castral de Barici

Protection : classement

Arrêté : classement le 26/03/2021

Étendue de la protection : le site castral de Baricci à savoir, le logis, les fortifications, les accès, la chapelle, le four et autres aménagements constitutifs du site, avec l'ensemble des sols compris dans un périmètre de 100 mètres de rayon

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.